



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2024

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code général des Collectivités Territoriales,

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

I. Le cadre général

Le budget primitif est un acte de prévision qui récapitule les dépenses et les recettes de l'exercice à venir. La loi permet que le budget de la commune soit voté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou jusqu'au 30 avril lorsqu'il s'agit d'une année de renouvellement des conseils municipaux (article L 1612-2 du CGCT).

Le Budget primitif de la commune doit répondre au principe d'équilibre : le montant des dépenses et des recettes de chacune des sections doit être voté en termes identiques.

Le budget de la commune est structuré en deux sections :

- Une section de fonctionnement qui regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes rattachées à la gestion courante de la commune.
- Une section d'investissement qui retrace les opérations ponctuelles de nature à modifier le patrimoine de la commune, dans laquelle sont réunies toutes les dépenses de travaux, d'achat de matériels ou de véhicules ainsi que l'encaissement des subventions des partenaires comme le Département, la Région ou l'Etat venant compléter le financement des projets communaux.

*A noter cette année la mise en place de **la nomenclature M57** développée à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette instruction qui est la plus récente et la plus avancée en termes d'exigences comptables devient ainsi le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales. Elle permet ainsi de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).*

II. Le contexte local

Le budget primitif 2024 s'inscrit encore une fois dans un contexte impacté par la guerre en Ukraine avec le maintien des prix de l'énergie (surtout du gaz) et des matières premières à un niveau assez haut ainsi qu'une inflation attendue cette année un peu moins élevée qu'en 2023 (4,3% environ)

Le présent budget primitif a été élaboré dans un souci de poursuivre une gestion rigoureuse, prudente et réaliste, avec :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré la volonté de récupérer en régie la gestion de la cantine scolaire, ce qui impliquera des coûts supplémentaires en personnel, alimentation et la réalisation des investissements indispensables au bon fonctionnement de ce service.
- Le maintien d'un volume d'investissement nécessaire aux divers projets de développement de la commune
- Une inscription prudente des recettes en lien avec les notifications d'attribution de subventions
- Une stabilité des taux de la fiscalité locale
- La souscription d'un nouvel emprunt afin de faire face aux investissements nouveaux.

III. La section de fonctionnement

1. Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011- Charges à caractère général	667 150,00	013- Atténuation de charges	66 500,00
012- Charges de personnel	1 023 000,00	70- Produits des services	16 600,00
65- Autres charges de gestion courante	290 946,00	73- Impôts et taxes	1 798 550,00
66 - Charges financières	22 756,00	74-Dotations, subventions participations	492 270,00
67- Charges exceptionnelles	1 000,00	75- Autres produits de gestion courante	120 035,00
014- Atténuation de produits	5 200,00	76- Produits financiers	1,00
		77-Produits exceptionnels	1 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES	2 010 052,00	TOTAL RECETTES REELLES	2 494 956,00
042- Opérations d'ordre (amortissements)	37 668,00	002- Excédent de fonctionnement 2023	135 144,87
023- virement à la section d'investissement	582 380,87		
TOTAL DEPENSES	2 630 100,87	TOTAL	2 630 100,87

La section de fonctionnement s'équilibre à **2 630 100,87 €**, pour mémoire elle était de **2 791 776,55€ en 2023**.

2. Les dépenses de fonctionnement

Les principaux postes de dépenses sont :

- **Les charges à caractère général** qui regroupent les consommations de fluides (eau, électricité, gaz, chauffage et carburant) de fournitures scolaires et de petits matériels, l'entretien des bâtiments, de la voirie et des véhicules, les assurances, les fêtes et cérémonies...s'élèvent à **667 150 euros au BP 2024** contre **641 350 euros au BP 2023** soit une hausse de **25 800 euros**.

Les principaux postes de dépenses ont été reconduits mais l'augmentation s'explique essentiellement par **les achats d'énergie et surtout du gaz** qui se maintiennent à un niveau élevé, ainsi que les contrats de vérifications et de maintenance des bâtiments, la fourniture de petit équipement pour les services techniques, les fêtes et cérémonies.

A noter une inscription de **40 000€** pour les dépenses d'alimentation de la cantine de septembre à décembre 2024 et des **dépenses diverses** prévues à hauteur de 50 000€ au compte 6288 du fait de la disparition de la ligne « dépenses imprévues » dans la nomenclature M57.

- **Les charges de personnel** ont été évaluées à **1 023 000€ pour 2024** contre **935 237 €** au prévisionnel 2023 (983 700 au CA 2023). Elles prennent en compte la hausse des cotisations pour l'assurance du personnel de 3%, les évolutions de grades et d'échelons du personnel, la hausse des salaires au 1^{er} janvier 2024 pour l'ensemble des agents (+ 5 points d'indice), du recrutement de 2 emplois d'été, du recours à du personnel extérieur (Archer) et de **l'intégration du personnel de la cantine** pour les 4 derniers mois de l'année (environ 45 000€).
- **Les charges de gestion courante** sont en baisse : **290 946€ pour 2024** contre **325 324€ en 2023** avec une diminution des subventions aux associations pour 110 000 euros d'inscriptions budgétaires contre 130 000€ en 2023 du fait de la reprise de la cantine par la mairie et de l'absence de participation de la commune au CCAS en raison d'un don exceptionnel de l'association ADERIA. La contribution au SDIS (74 396 euros) ainsi que les indemnités aux élus connaissent une légère augmentation.
- **Les dotations aux amortissements** pour 37 668 euros avec l'amortissement obligatoire du compte 204.
- **Le virement à la section d'investissement (023)** qui s'élève à **582 380,87 euros**. Il est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement.

3. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat et l'agglomération, des produits des services, domaine et ventes diverses.

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 (hors excédent 2023) représentent **2 494 956€** contre **2 284 997€** au BP 2023 soit une **progression d'environ 9%**.

Les principaux postes de recettes sont :

- **Les impôts et taxes** avec essentiellement le produit des impôts directs locaux (taxes foncières et taxe d'habitation) pour **1 188 646€** soit **51 000€ de plus par rapport à 2023**.

Aucune hausse des impôts n'est envisagée puisque cette année encore, l'inflation de 4,5% risque de façon mécanique de se répercuter sur les bases d'imposition prévisionnelles.

Il sera donc proposé au conseil municipal de voter les taux suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,64%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,26%

Taxe d'habitation : 8,52%

- **Les reversements de Valence Romans Agglo avec** l'Attribution de compensation de l'agglo (301 952 euros) qui reste stable et la dotation de solidarité communautaire qui diminue sensiblement (115 954€ contre 116 477€ en 2023)
- **Les dotations et participations de l'Etat** avec une DGF en légère diminution (13 986€ en 2024 contre 15 557€ en 2023) et des compensations au titre des exonérations de taxe d'habitation en augmentation pour 2024.
- **Les produits des services** sont en baisse. Il s'agit pour l'essentiel des redevances d'occupation du domaine public, des droits de place et de stationnement, des concessions dans le cimetière et du reversement de VRA pour la neutralisation du fonctionnement.
- **Les revenus des immeubles** concernent les locations communales (maison médicale, logements, restaurant...) et la location de salle polyvalente.
- **A noter que de nouvelles recettes provenant de la cantine scolaire** inscrites au compte 74881 devraient **s'élever à 51 425€**

IV. La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, en dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

La section d'investissement s'équilibre à **2 405 614,19€** en 2024 contre **1 862 218,51 euros** pour 2023.

1. Les dépenses d'investissement par chapitre- BP 2024

CHAPITRE	LIBELLE	RAR 2023	VOTE 2024
20	Immobilisations incorporelles	40 063,00€	51 215,00€
204	Subventions d'équipement versées		38 854,00€
21	Immobilisations corporelles	185 550,00€	297 353,00€
23	Immobilisations en cours	46 780,00€	893 407,00€
TOTAL	DEPENSES EQUIPEMENT	272 393,00€	1 280 829,00€
1641	Emprunts et dettes		144 982,00€
165	Dépôts et cautionnements		1 262,00€
TOTAL	DEPENSES FINANCIERES		146 244,00€
TOTAL	DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	272 393,00€	1 427 073,00€
TOTAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 699 466,00€
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2023		706 148,19€
TOTAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 405 614,19€

2. Les principaux projets de l'année 2024

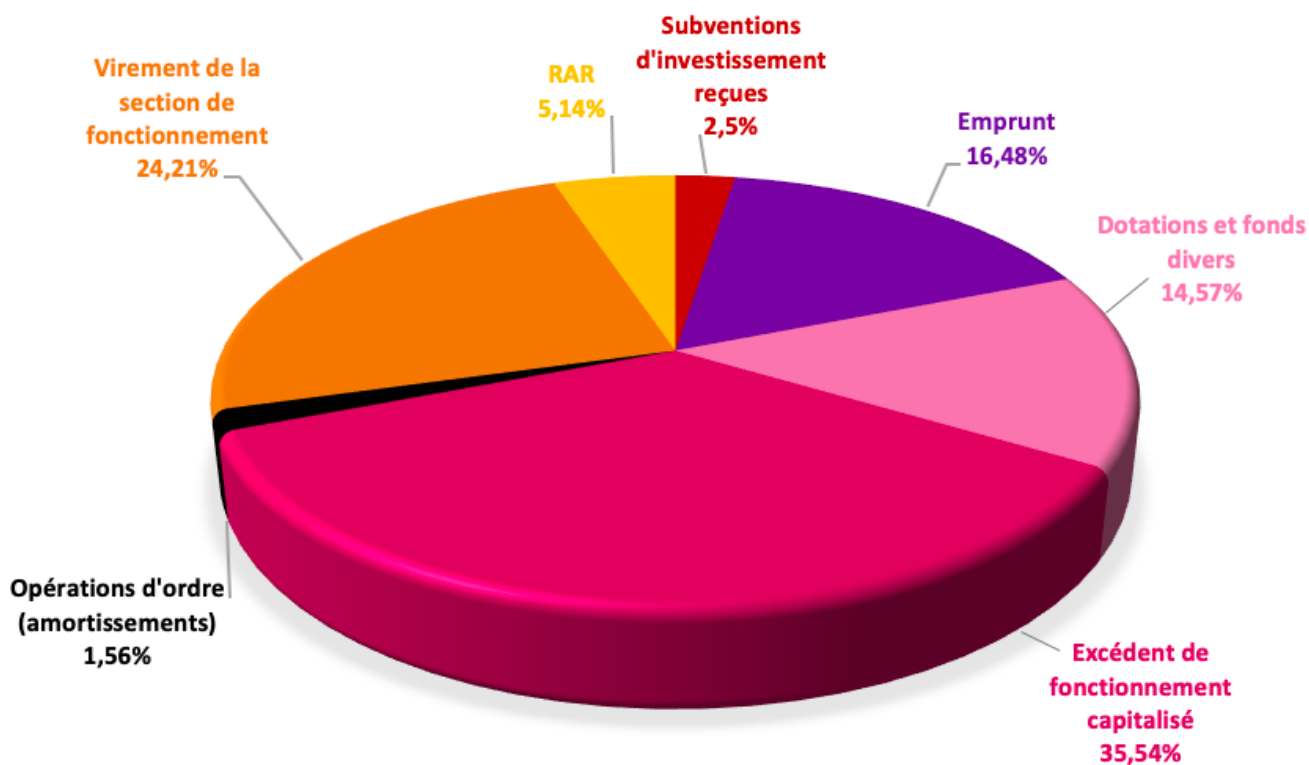
- Achat de terrains pour la réalisation du pôle enfance : **300 000€**
- Programme voirie 2024: programme annuel, rue du Championnet, Bramefaim...
153 000€
- Etude rue des écoliers : **17 000€**
- Poursuite du programme d'illuminations de la commune, décors d'été : **10 000€**
- Achat d'arbres et de fournitures de voirie : **11 800€**
- Signalisation au sol : **14 000€**
- Signalisation verticale : **6 000€**
- Travaux d'économie d'énergie avec le remplacement des luminaires à l'école primaire, la cantine, la bibliothèque et les services techniques : **10 000€**
- Le déplacement des bornes électriques place des écoles, installation d'un coffret forain : **13 500€**
- Les raccordements au SDED : **12 656€**
- Projecteurs stade et boulodrome : **6 004€**
- Travaux dans la cantine scolaire avec installation d'un self et équipements de la cuisine : **76 000€**
- Remplacement d'une partie des volets de la cantine : **18 000€**
- Fin du marché d'extension de la cantine : **33 405€**
- Travaux de rénovation dans les écoles (2^{ème} tranche) et toiture : **113 000€**
- Lancement de la 1^{ère} tranche des travaux de réhabilitation de l'église : **105 000€**
- Construction de l'espace petite enfance (début des travaux) : **400 000€**
- Aménagement des espaces extérieurs (Racines) : **28 000€**
- Etude financière KPMG : **6 400€**,
- Etude solaire : **3 000€**
- Refonte du site internet mairie : **4 400€**
- Matériels et outillages techniques, matériel informatique, mobiliers divers : **12 000€**

3. Le financement de l'investissement de l'exercice 2024

Les recettes attendues proviennent :

COMPTES	LIBELLE	MONTANT
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	60 124,00
1641	EMPRUNT	396 489,67
10222	FCTVA	153 882,46
10226	TAXE D'AMENAGEMENT	196 528,00
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	854 997,00
TOTAL	RECETTES REELLES	1 662 021,32
040	AMORTISSEMENTS	37 668,00
021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	582 380,87
TOTAL	RECETTES D'ORDRE	620 048,87
	RESTES A REALISER	123 544,00
TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 405 614,19

Recettes d'investissement par chapitre-BP 2024



V. L'ETAT DE LA DETTE

La commune compte actuellement 5 emprunts.

Afin d'équilibrer son budget et réaliser ses grands projets d'investissement, la commune a fait le choix d'équilibrer son budget en souscrivant un nouvel emprunt à hauteur de **396 490 euros**.

ETAT DES EMPRUNTS

31/12/2023

BANQUE	MONTANT EMPRUNTE	OBJET	DUREE	TAUX	DETTE EN KL
Caisse d'épargne	495 000€ (refinancé)	Maison médicale	25/04/2035	0,93%	401 120,72€
Caisse d'épargne	661 102€ (refinancé)	Travaux remparts et restaurant	25/04/2028	3,59%	273 389,97€
CA Sud Rhône Alpes	316 800€	Restauration remparts phase 3	13/05/2026	1,92%	84 648,67€
Caisse des dépôts et consignation	300 000€	Remparts	01/06/2034	2,25%	159 259,40€
Crédit Agricole sud Rhône Alpes	300 000€	Achat de terrains	01/10/2042	1,73%	290 519,28€
TOTAL					1 208 938,04€

EVOLUTION CHARGE DE LA DETTE 2021-2024

	2021	2022	2023	2024
Intérêts des emprunts	24 460	21 750	27 558	22 755
Remboursement en KL	128 973	122 850	142 750	144 982
Annuité de la dette totale	153 433	144 600	170 307	167 737
Encours de la dette au 31/12	1 444 975	1 322 125	1 208 398	1 367 063
Capacité de désendettement	3,4 ans	2,9 ans	2,4 ans	2,8 ans

La capacité de désendettement est passée de 3,4 ans en 2021 à 2,8 ans en 2024, avec un encours de dette de 1,3M€.

